

Arrêté du 11 juin 2001 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR : ATEG0100267A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 8 juin 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Arrête :

Article 1^{er}

Pour la réunion du comité technique paritaire ministériel du mardi 12 juin 2001, l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 juin 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Membre titulaire

Mme Banoun (Sylvie), directrice adjointe de la DIREN Ile-de-France, en remplacement de M. Pialat (Alain).

Membre suppléant

M. Meslin (Olivier), adjoint au sous-directeur de la gestion des personnels d'encadrement au ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de M. Duclaux (Thierry).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 11 juin 2001.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration, des
finances
et des affaires internationales,*
Th. Wahl